BLÉ Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B. N° 180 JANVIER 2006

HUMEUR DE BLE

A RELIRE ET À FAIRE VALOIR

L'accord partiel intervenu à Hong-Kong le 18 décembre sur le volet agricole des négociations de l'OMC mérite d'être relu. Certes, il prévoit que les subventions à l'exportation disparaissent fin 2013, ce qui expose directement l'Union européenne, entièrement transparente en ce domaine. Mais il stipule également que, parallèlement, les garanties de crédit à l'export, l'aide alimentaire et les monopoles d'Etat à l'exportation doivent être soumis à des disciplines les empêchant de générer des équivalents-subvention : c'est par ces canaux, essentiellement, que les pays concurrents de l'UE aident à l'exportation de leurs céréales. Cette stipulation a d'autant plus de valeur qu'elle lie à la mise au point des dites disciplines la validité de l'échéance de fin 2013.

L'Union européenne doit maintenant jouer au mieux de ces leviers. Elle doit être exigeante sur le plan technique. Et, politiquement, il lui faut convaincre au plus vite les autres parties à la négociation qu'elle est prête à surseoir à ses engagements s'il n'y a pas véritablement parallélisme.

MARCHÉS

PING-PONG DE TAXES SUR LES CÉRÉALES À LA FRONTIÈRE AMÉRICANO-CANADIENNE

A la suite de la décision finale, le 12 décembre, d'un Comité arbitral constitué dans le cadre de l'ALENA, les Etats-Unis vont devoir démanteler dans les prochaines semaines un droit de douane institué en 2003 sur les importations de blé de force roux canadien. L'année précédant l'instauration du droit, lequel a interdit de fait toute nouvelle importation, les canadiens avaient vendu 1 million de tonnes de ce blé aux Etats-Unis. Les américains ont attaqué 14 fois les exportations de blé canadien depuis 1991, sans jamais avoir obtenu une seule fois gain de cause.

Dans le même temps qu'était prise la décision ci-dessus, l'Agence des services frontaliers (ASFC) du Canada a pris le 15 décembre une décision provisoire de taxation du maïs-grain américain pour dumping et subventionnement. Une décision définitive devrait intervenir d'ici le 15 mars prochain, l'ASFC menant plus à fond son enquête durant cette période. Les taxes imposées à titre provisoire devraient renchérir de moitié environ le prix du maïs grain importé. L'Association Canadienne des Producteurs de Maïs estime qu'il devrait y avoir également application de droits rétroactifs et elle demande au gouvernement d'entériner une procédure à l'OMC à l'encontre des subventions au maïs américain.

LE BRÉSIL, UN GÉANT AGRICOLE QUI IMPORTE BEAUCOUP DE BLÉ

Nouveau géant mondial de l'agriculture, le Brésil reste un producteur de blé modeste. Il en produit annuellement 5 à 6 millions de tonnes, alors qu'il récolte plus de 50 Mt de soja et 40-45 Mt de maïs, des cultures beaucoup plus rentables dans ce pays. Si les besoins brésiliens de blé tendre demeurent faibles -10,5 Mt d'utilisations annuelles pour 184 millions d'habitants, contre 19,3 Mt pour 60 millions d'habitants en France- elles se développent cependant à bon rythme. La consommation de pain a plus que doublé des dix dernières années pour atteindre 28 kg/an/habitant.

Dans ce contexte, une mission de France Export Céréales, l'organisme de promotion du blé français sur le marché mondial, s'est rendue sur place l'automne dernier. Elle s'est particulièrement intéressée aux zones de consommation du nord du pays. Mal reliées aux Etats du sud où se concentre la production (Parana et Rio Grande du Sud), ces zones sont fortement importatrices de blé étranger. Mercosur oblige, il s'agit à 90% de blé argentin, mais, selon les opérateurs rencontrés sur place, il pourrait y avoir des opportunités pour le blé français si les taux de change et le coût du fret s'y prêtent. Déjà, le pain courant brésilien présente des similitudes avec le pain français et notre blé est référencé comme répondant aux normes sanitaires très strictes imposées par les autorités brésiliennes aux importations de blé extra Mercosur. Une étude plus approfondie sur les perspectives de la production de blé au Brésil, ainsi que sur les possibilités d'y exporter du blé français, a été engagée.

FILIÈRES

UNIGRAINS VEUT FAIRE DÉCOLLER L'USAGE DES COMBUSTIBLES CÉRÉALIERS

Si l'intérêt pour l'utilisation de biomasse céréalière à des fins thermiques est croissant, il n'existe pas aujourd'hui d'offre suffisamment adaptée pour répondre aux attentes et consolider la demande. Aussi Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, étudie-t-il la possibilité d'accompagner des entreprises dont l'activité favoriserait la production d'énergie thermique à partir de biomasse céréalière (déchets de triage de silos, paille, plante entière). Seraient visés des industriels spécialisés dans la fabrication de chaudières ad hoc et dans la fourniture de chaleur -et services associés- à partir de combustibles céréaliers. Les marchés pouvant être ciblés seraient, d'une part, l'équipement des exploitations agricoles ainsi que de l'habitat rural et, d'autre part, les besoins des collectivités (réseaux de chaleur pour établissements d'enseignement, hôpitaux, bâtiments administratifs, habitat collectif) et des petites entreprises industrielles.

La démarche d'Unigrains est cohérente avec l'objectif d'augmentation de 50 % de la production de chaleur renouvelable inscrit dans la loi de juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique française. Elle pourrait déboucher sur des décisions de financement d'investissements industriels dans le courant de l'année 2006.

AGPB
Céréaliers de France

BLÉ Contact
LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

REVENU

SÉVÈRE RECUL DU REVENU 2005 EN CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX…

Publiés le 15 décembre dernier, les Comptes prévisionnels de l'Agriculture qu'a établis l'INSEE pour 2005 font ressortir dans le secteur des céréales une baisse importante du revenu des exploitants (revenu net d'entreprise agricole non salarié dans la terminologie de l'INSEE) : - 22%. Cette baisse succède à une diminution de 5,5 % en 2004 et à une série quasiment ininterrompue d'autres baisses depuis 1997.

Déjà, l'INSEE avait établi dans une étude publiée fin 2003 que la marge nette par hectare de blé était passée en France de 270 € en 1991 à 80 € en 2001. Cela signifiait qu'en moyenne, 100 hectares de blé procuraient alors 8000 € de revenu brut.

La poursuite de la dégradation du revenu en cultures arables appelle à une réflexion approfondie sur l'adaptation des exploitations de ce secteur au nouveau contexte européen et international. Elle devrait également conduire à considérer avec retenue les mesures anti-irrigation et les taxations d'engrais et produits phytosanitaires suggérées ici et là, au-delà des débats sérieux qu'il faudrait engager sur leur pertinence.

… ACCENTUÉ PAR DES DÉCISIONS MALENCONTREUSES DE L'ADMINISTRATION

Pour la plupart, les producteurs français de céréales et d'oléoprotéagineux ont subi sur les paiements directs (« aides PAC ») qui leur ont été versés cette année une réduction de 4,15 % pour dépassement de surface. Les producteurs spécialisés en cultures arables, sur le revenu desquels la réduction a le plus d'impact, reprochent à l'administration d'avoir contribué pour une bonne part à ce dépassement et lui demandent d'effacer d'autant leurs pénalités.

Pour percevoir les paiements directs, les exploitants déclarent leurs hectares de céréales, oléoprotéagineux et jachère dans le cadre de quatre enveloppes nationales de surfaces, selon les modes et types de culture. Lorsque le total des surfaces déclarées dans un enveloppe en dépasse le montant, les paiements directs au titre de cette enveloppe sont réduits à due proportion. C'est ce qui est arrivé cette année pour les agriculteurs qui déclarent dans le cadre de la plus importante des 4 enveloppes (elle contient 88,7% des surfaces). Pour moitié les surfaces en dépassement n'auraient jamais dû être déclarées si l'administration :

- n'avait modifié en 2003 les règles relatives aux terres déclarables,
- par manque de précautions, elle n'avait indirectement permis que soient déclarées en jachère au printemps 2005 des terres qui étaient en réalité des prairies temporaires.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

LE LYCÉE AGRICOLE DE CLERMONT-FERRAND, PREMIER AU CONCOURS « CHAMPS & LYCÉES »

Les étudiants de BTSA› du lycée agricole Louis Pasteur de Marmilhat, aux abords de Clermont Ferrand, ont remporté la 3ème édition du concours « Champs & Lycées » organisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, la firme Syngenta Agro SAS et ARVALIS, l'institut technique des céréaliers. Le lycée avait déjà remporté le prix régional lors des précédentes éditions.

Ce concours qui a mobilisé 600 étudiants représentant 26 établissements, constitue une véritable démarche pédagogique. S'insérant dans les travaux pratiques du programme d'études, il appelle les élèves à mettre en œuvre en situation de plein champ les techniques assurant à la fois un revenu agricole, une haute qualité de production et le plus grand respect de l'environnement, du semis à la récolte.

Avec l'appui de leurs enseignants et des responsables des exploitations des lycées, les étudiants doivent suivre leurs parcelles de blé en raisonnant la protection des cultures au moyen d'outils d'aide à la décision. Ils doivent décider des meilleurs choix techniques et économiques pour atteindre les objectifs fixés. Leur dossier doit également comporter un volet environnemental et communication.

INFOCHIFFRES

LES 12 PREMIÈRES ENTREPRISES DE MEUNERIE EN FRANCE

Entreprise et département	Chiffre d'affaires (1000 euros)
Grands Moulins de Paris (94)	285 213
Soufflet Meunerie (10)	220 000
Grands Moulins de Strasbourg (67)	167 092
Moulins Soufflet SA (10)	159 930
Groupe Nicot (71)	97 000(*)
Groupe Celbert (35)	95 000(*)
GMS Meunerie (67)	85 529(*)
Française de Meunerie (10)	79 617(*)
Euromill Nord (51)	51 594
Grands Moulins Maurel (13)	48 184
Grands Moulins Storione (13)	45 052
Hebert (28)	40 011

Source : La Dépêche/Le Petit meunier

LES SURFACES CULTIVÉES EN FRANCE À DES FINS NON-ALIMENTAIRES

Les surfaces agricoles françaises consacrées aux cultures à des fins non alimentaires –cultures destinées à la production de biocarburants, à l'industrie textile, aux industries pharmaceutique et chimique etc. - ont beaucoup progressé en France en 2005. Cette progression s'explique surtout par la montée en puissance des biocarburants. Elle a été assurée essentiellement à partir des jachères. Le taux de jachère obligatoire étant à nouveau à 10% (au lieu de 5% à 2004), les agriculteurs ont exploité sur un nombre d'hectares fortement accru (+104%) la possibilité que leur donne la réglementation de cultiver des céréales et oléagineux sur jachère à des fins non alimentaires.

En 2005, 42% de plus de surfaces cultivées à des fins non alimentaires qu'en 2003

(1000 ha et %)

	2005	2003	2005/03
Colza	449	296	+51,7%
Tournesol	46	47	+ 2,2%
Blé	20	12	+66,6%
Betterave	6	7	-14,3%
Maïs	3	5	-40%
Autres*	18	13	+38,5%
Total	542	380	+42,6%

*Lin, chanvre, pavot etc.

Source ONIC

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.

Rédaction achevée le 05/01/2006

AGPB
Céréaliers de France

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site ***www.agpb.fr***
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.